

Réunion de cadrage

Projet d'aménagement global dans la zone de Kélonia

Réunion à l'initiative de : Conseil Régional de la Réunion 02/09/2009
Animateur de séance : P. Guézelot 16h00 – Mairie de Saint-Leu

Participants : Commune de St Leu, Conseil Régional, TCO, IRT, Kélonia, Sypral, Ligue Vol Libre, SNMVL
- liste de présence nominative en annexe –

Compte-rendu

Postulat posé par le représentant de la Région en ouverture de séance

La Région Réunion a souhaité organiser une réunion dans ce format inédit et nécessaire, dans l'objectif de rassembler les principaux partenaires intervenants sur la zone, afin que chacun puisse s'exprimer sur le positionnement de la collectivité régionale.

La Région Réunion se situe comme pilote d'une démarche d'aménagement global et concerté de ce territoire, conformément aux différentes problématiques dont elle a les compétences : routier, tourisme, aménagement territorial, zone d'activités, DSP Kélonia ...

Le représentant de la Région explique, que la Collectivité lancera en tant que maître d'ouvrage, une étude afin de définir un schéma d'aménagement global de la zone.

Zone concernée par le projet d'aménagement global

La Région Réunion est propriétaire de différentes parcelles à la Pointe des Châteaux ; ces parcelles sont confiées en Délégation de Service Public au Centre Kélonia et couvrent :

- une zone (public et professionnels) comprenant le Centre Kélonia ; ainsi que le terrain où est situé le logement de fonction du directeur du Centre.
- une zone de parking – qui accueille tout public (pour Kélonia, pour les loisirs sportifs, etc) et qui est signalée par tous comme continuellement saturée.
- une parcelle non bâtie – sur laquelle Kélonia élimine des pestes végétales pour replanter des espèces indigènes et endémiques.

1^{ère} problématique récurrente : le foncier

En mitoyenneté de cette parcelle non bâtie, il y a une parcelle appartenant à un propriétaire privé. Un prestataire d'activités de plein air a contracté avec ce propriétaire un bail locatif, avec la volonté d'y mettre en place des activités commerciales et d'accueil de public.

Les différents prestataires de loisirs présents à la réunion ont fait part à la Région des différents griefs qui les opposaient à cet acteur privé, en particulier sur l'atterrissage gratuit et le libre accès de la zone aux parapentistes.

La Ligue de Vol Libre a il y a quelques mois porté à la connaissance de la Région Réunion, ces griefs, par la voie de l'IRT et a sollicité de la Région la mise à disposition (« gratuite ») de la parcelle non bâtie, afin d'y aménager une zone d'atterrissage et de pliage. La Région Réunion a accepté cette demande.

Nonobstant cette mise à disposition, les acteurs présents, appuyés par l'IRT, argumentent auprès du représentant de la Région Réunion, la nécessité de l'acquisition du terrain privé, afin de disposer d'une aire confortable et aisée pour la pratique du parapente, et ce dans le respect des principes « de libre accès et à usage gratuit » adoptés par les associations locales concernées par les activités de pleine nature.

Ces principes tiennent à cœur aux représentants de la Ligue de Vol libre, aux associations présentes et sont particulièrement corroborés dans leur argumentation par les représentants de l'IRT, qui demandent à la Région d'assurer ces principes de libre accès, afin de poursuivre le développement d'une filière contribuant à l'attractivité et l'image de la destination.

La représentante de la Commune de Saint-Leu indique toutefois aux partenaires présents, sa réserve quant à la gratuité totale et permanente d'un foncier, qui amène parallèlement des prestations commerciales et rentables en faveur des exploitants.

Le représentant de l'IRT fait valoir le travail soutenu de l'ex-Maison de la Montagne et de la Mer en rappelant l'histoire de l'intervention de cette dernière dans la facilitation des accès aux sites, ayant contribué au développement de la filière Parapente, ainsi que la fédération des acteurs de loisirs sportifs présents à la Réunion. Le représentant de la Région souligne l'intervention constante de la Collectivité dans le soutien des activités de pleine Nature, constatant que la location des aires de départ et d'atterrissage, ainsi que l'entretien des sites sont opérés par l'IRT, et donc financés entièrement sur des fonds régionaux ; indiquant de facto qu'il n'y a pas de « réelle gratuité », car in fine il y a toujours quelqu'un qui finance.

2^{ème} problématique : les zones de stationnement

Le parking actuel, jouxtant le Centre Kélonia, étant saturé, l'ensemble des acteurs présents exprime le souhait :

- de la création d'une zone de dépose-minute, jouxtant l'aire d'atterrissage - à l'attention des professionnels et usagers du parapente.
- la mise à disposition d'un terrain en amont de la RN1, propriété actuelle de la SIDR, dans l'objectif d'un aménagement d'une zone de stationnement.

La nécessité de l'augmentation des aires de stationnement est ressentie par les prestataires, ainsi que la recherche de la sécurité des usagers.

La SIDR n'étant pas présente à la Réunion, il sera nécessaire de la convier aux prochaines réunions.

Accès routier

Le représentant de la direction des routes de la Région fait état de l'actualité en matière d'aménagement routier.

- la mise en place de la Route des Tamarins : incidence positive en terme de trafic

- projets à moyen terme :

- * priorité donnée : RD12 → RN1
- * création d'un giratoire face à Kélonia

- projets à court terme :

- * desserte du terrain d'atterrissage facilité : création d'un « tourne-à-gauche » (mise en place effective : 15 jours)
- * gestion du trafic de la RD12 → RN1
- * requalification du carrefour

La représentante de la Commune de Saint-Leu soulève les problématiques liées à la traversée et l'entrée de Saint-Leu, ainsi qu'au carrefour de la route des colimaçons, soulignant notamment des problèmes liés à la vitesse de circulation sur cette voie.

Le représentant du TCO fait part du positionnement de la Communauté d'agglomération sur le portage et mise en place d'une Voie Vélo Régionale le long de la RN1. Des études ont été enclenchées dans ce sens.

Le représentant de la Région demande toutefois au représentant du TCO de préciser le positionnement de la Communauté d'agglomération par rapport à la commune de Saint-Leu ; *dispose-t-il ou non d'un mandat de la commune ... (pour ce projet ?) (sur cette compétence ?)*

Le représentant du TCO exprime fortement le souhait que l'itinéraire « Voie Vélo » défini par les études, soit intégré aux aménagements régionaux à court terme.

Le représentant de la Région prend note et précise que la réflexion est actuellement en cours auprès des services techniques et rappelle que seule l'Assemblée délibérante est habilitée à acter toutes décisions, en tant que maître d'ouvrage et financeur.

Tour de table autour d'un projet d'aménagement global

A ce titre, les professionnels présents font part à la Région de leur crainte quand à l'exploitation de cette zone par des acteurs privés existants - ayant uniquement des visées économiques.

Le représentant de la Région précise qu'à son sens les activités économiques ne peuvent être déconnectées de l'activité touristique. Il signale que la Collectivité ne peut pas faire obstacle aux initiatives privées, ni aux démarches économiques, comprenant aisément la volonté du privé - actuellement installé - à rechercher la rentabilité de son investissement.

La représentante de la Commune de Saint-Leu confirme l'intérêt de la commune pour l'aménagement global de la zone, mais s'interroge sur l'intégration ou non de la partie privée existante. Elle espérait qu'une réunion entre la Région Réunion et l'opérateur privé exploitant ladite parcelle aurait pu apporter une réponse précise.

Pour sa part, le TCO estime qu'il ne peut être fait d'aménagement global excluant l'initiative privée. Le schéma du PLU confirmant ce principe. Le TCO souhaite un arbitrage clair de la Région sur cette problématique.

Toutefois, la représentante de la Commune de Saint-Leu rappelle que les différentes parcelles, dont celle appartenant au privé, sont classées en zone naturelle sensible au PLU de la commune et que mise à part des constructions légères, aucune autre forme de construction ne sera possible.

Par ailleurs, l'aménagement global de la zone devra tenir compte des contraintes environnementales liées à la Réserve Marine et à la zone naturelle sensible.

A ce titre, la représentante de la Commune souligne la nécessité d'associer d'autres interlocuteurs, tels que la Préfecture, la DIREN, le Conservatoire... à la réflexion.

Le représentant de la Région confirme le lancement d'une étude qui définira un schéma d'aménagement global de la zone de Kélonia ; tout en signalant différents outils à étudier tels que par exemple, une zone d'activités d'intérêt touristique, une déclaration de zone d'utilité publique, une Charte de bon usage,

Les différents partenaires présents souhaitent que soient définis rapidement :

- un interlocuteur privilégié, pilote du projet à la Région
- un échéancier du projet
- un COPIL

Projet d'aménagement global dans la zone de Kélonia

Réunion à l'initiative de : Conseil Régional de la Réunion 02/09/2009
Animateur de séance : P. Guézelot 16h00 – Mairie de Saint-Leu

Participants

P.H. GUINET	Commune de Saint-Leu – 4 ^e adjoint au maire	pierre-henri.guinet@wanadoo.fr
R.C. CRESCENCE	Commune de Saint-Leu – conseiller municipal	crescence.git@wi.fr 06.92.85.39.72
R.N. CADET	Commune de Saint-Leu – D.G.S.	nelly.cadet@mairie-saintleu.fr
R. AUPETIT	Commune de Saint-Leu	renee.aupetit@mairie-saintleu.fr
P. GUEZELOT	Région Réunion – DGA	philippe.guezelot@cr-reunion.fr 02.62.48.70.30
A. RASOLOHERY	Région Réunion – D.G.A.D.D.	anthony.rasolohery@cr-reunion.fr 02.62.73.12.55
S. LEBRETON	Région Réunion – D.G.A.D.D.	stephanie.lebreton@cr-reunion.fr 02.62.73.12.55
B. PAYET	Région Réunion – D.A.C.S.	bernard.payet@cr-reunion.fr 02.62.92.22.96
L. NATIVEL	Région Réunion – D.A.C.S.	laurence.nativel@cr-reunion.fr 02.62.92.22.77
B. HOARAU	Région Réunion – D.R.R.	bertrand.hoarau@cr-reunion.fr 02.62.45.72.72
E. MARIAYE	Région Réunion – D.A.E. (en remplacement d'Isabelle Paillassard – chargée de l'aménagement – DAE)	emerylyne.mariaye@cr-reunion.fr isabelle.paillassard@cr-reunion.fr 02.62.48.70.45
E. ALDEBERT	TCO	eric.aldebert@tco.fr
J.Y. LANGLOIS	IRT – 1 ^{er} vice-président	ly@wanadoo.fr 06.92.69.67.30
J.P. COLOMBAIN	IRT	jpclombain@reunion-nature.com 06.92.65.33.65
P. JAVEGNY	IRT	pjavegny@reunion-nature.com 06.92.68.74.93
S. CICCIONE	Kelonia - Directeur	stephaneciccione@kelonia.org 06.92.65.22.60
J. DAVID	SYPRAL	joel.michele@orange.fr 06.92.60.61.60
A. LAVAUD	SYPRAL	sypral@orange.fr 06.92.82.63.48
M. VANDEVILLE	Ligue de vol libre – vice-président	michel.vandeville@gmail.com
J.P. LAURENT	Ligue de vol libre	ojp.laurent@wanadoo.fr
F. LAURI	Ligue de vol libre	f.x.lauri@izi.fr
S. COUPY	SNMVL (syndication moniteurs)	sebcopy@wanadoo.fr